

CHARTRE ET GUIDE DES BONNES PRATIQUES

**LA SÉCURITÉ DU PUBLIC ET DES FUNDRAISERS
FACE AU COVID-19**

PRÉAMBULE

Vivre et travailler dans une société où le virus COVID-19 est actif signifie que nous devons être encore plus responsables en matière de santé et de bien-être de nos collègues et du public. En plus des règles et des directives nationales émises par le Conseil national de Sécurité (CNS), nous avons établi une série de mesures, qui visent à protéger salariés et passants. Ce document fait office de charte et devra être signé par l'ensemble des salariés d'ONG Conseil Belgique.

1. SÉCURITÉ DES FUNDRAISERS EN FACE-À-FACE ET DU PUBLIC

A. Mesures préventives d'hygiène des fundraisers en face-à-face

- Se laver régulièrement les mains avec du savon ou du gel hydro-alcoolique.
- Éviter tout contact physique lors de chaque rencontre face-à-face avec le public.
- Éviter de se toucher le visage avec les mains.
- Éviter de tousser dans ses mains. Ne tousser que dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique.
- Éviter les contacts physiques avec les membres de son équipe de fundraisers.
- Se saluer sans contact physique.
- Garder une distance physique de 1,50 m en toute circonstance, que ce soit avec le public ou entre membres d'une même équipe.
- Favoriser les dialogues avec les personnes portant elles-mêmes une protection de leur visage que ce soit par un masque ou une visière.

B. Mesures préventives d'hygiène des fundraisers spécifiques en magasin

- Les échanges entre fundraisers et donateurs potentiels doivent exclusivement se tenir à l'extérieur du magasin avec un stand qui les sépare.
- Privilégier un marquage au sol d'1,50 m autour du stand pour bien délimiter la distance de sécurité (avec ruban adhésif par exemple).
- Mettre à disposition du gel hydro-alcoolique sur le stand (des bouteilles spécifiques sont mises à disposition de chaque équipe).
- Nettoyer le stand à l'aide d'une solution antivirale en spray après chaque passage de donateur.

C. Mesures préventives d'hygiène des fundraisers spécifiques en porte-à-porte

- Les échanges entre fundraisers et donateurs potentiels doivent exclusivement se tenir à l'extérieur de l'appartement ou de la maison.
- Respecter la distanciation sociale d'1,50 m en utilisant l'outil de marquage mis à disposition.

D. Mesures préventives d'hygiène des fundraisers spécifiques en itinérante

- Il est interdit de faire venir une tierce personne dans le gîte ou la voiture de location mis à disposition par ONG Conseil Belgique. Seuls les fundraisers prévus initialement y ont accès.
- Un listing des villes les plus touchées par le COVID-19 nous a été transmis par l'AERF et est mis à disposition des Responsable d'Equipes (RE). Les fundraisers ne travailleront que dans les villes ayant un taux de contamination inférieur à 1%.
- Utiliser les masques à l'intérieur de l'habitable durant le trajet jusqu'au spot ou de retour au gîte.

2. ÉQUIPEMENT DE PROTECTION DES FUNDRAISERS

A. Nombre de masques réutilisables par fundraisers + filtres

Deux lots de quatre masques réutilisables sont mis à disposition de chaque fundraiser et sont à utiliser comme ceci :

- 1 masque pour les transports en commun en se rendant sur le spot
- 1 masque pour la première tranche de 10 :30 à 13 :00
- 1 masque pour la deuxième tranche de 14 :00 à 16 :10
- 1 masque pour la dernière tranche de 16 :30 à 18 :30

Chaque masque nécessite un filtre différent.

Peuvent servir de filtre par exemple : une feuille d'essuie-tout pliée ou un mouchoir jetable plié.

La responsabilité du nettoyage des masques incombe à son détenteur !

Un masque utilisé = un masque nettoyé

Il faut nettoyer les masques après chaque utilisation, sans dépasser les 60°C.

Si vous les nettoyez en casserole avec du savon, veillez à surveiller la température de l'eau au risque de rendre les masques hors d'usage, car le tissu sera trop distendu.

Laissez tremper les masques 30 minutes et faites-les ensuite sécher.

B. Visière en plastique réutilisable

Chaque fundraiser reçoit également une visière en plastique dont le port est obligatoire. Il faut porter la visière **et** le masque dans les lieux à forte fréquentation (gares et rues commerçantes à forte influence).

C. Gel hydro-alcoolique

Une bouteille d'un litre de gel hydro-alcoolique est remise au RE chaque début de semaine. Chaque fundraiser reçoit un flacon de 125 ml de gel hydro-alcoolique par semaine. Lorsque le fundraiser n'a plus de gel dans son flacon, il vient vers son RE, en respectant les règles d'hygiène (mains lavées, masque et/ou visière). Ce dernier remplit le flacon en respectant, lui aussi, les gestes barrières (mains lavées, masque de protection et/ou visière).

Il n'y a donc aucun contact physique entre le RE et le fundraiser, de même qu'entre le RE et le flacon à remplir.

D. Lingettes désinfectantes

Des lingettes désinfectantes sont mises à disposition du RE qui est en mesure d'en distribuer aux fundraisers. Ces lingettes permettent de désinfecter complètement l'iPad après chaque utilisation et signature par le donateur.

E. Casse/perte de matériel de protection

Si le fundraiser constate la perte ou une dégradation d'un de ses outils de protection, il le signale à son RE qui prend soin de le réapprovisionner pour le lendemain.

Ce matériel, au même titre que les iPads et vêtements des associations, est sous la responsabilité individuelle de chacun. Il est répertorié dans les stocks et figure sur la fiche individuelle matériel des fundraisers.

3. CONFIGURATION DES LIEUX DE COLLECTE DE FONDS FACE-À-FACE ET POSITIONNEMENT DES RECRUTEURS

La taille des équipes de fundraisers est toujours proportionnelle à la dimension des spots, de façon à ce que les fundraisers soient toujours distants les uns des autres et jamais dans une configuration les obligeant à subir involontairement une distance physique de moins d' 1,50 m avec le public. Ce travail de choix des spots doit être établi au préalable, une fois par semaine, avec Benjamin Champion.

De la même manière, il est demandé aux fundraisers de ne pas obstruer les sorties de métros ou trottoirs plus étroits, de sorte que les passants puissent garder une distance de sécurité d' 1,50 m.



4. INTERACTION ENTRE « SALARIÉS BUREAU » ET « SALARIÉS TERRAIN »

Pour limiter les contacts interpersonnels, chaque passage au bureau doit être programmé sur rendez-vous en prenant contact avec le pôle concerné (au plus tard la veille) :

- Pôle RH (carte Sodexo et dépôt des notes de frais)
Anna Ganemtoré - 0491/90.42.42.
ATTENTION: La signature des contrats de travail se fait dorénavant par voie électronique !
- Pour récupérer du matériel + signature de fiche matériel
Lucas Pangrazio - 02 899 30 10
- Pour les notes de frais (NDF)
Chaque RE recevra des documents de NDF vierges avec enveloppes, qu'il remettra aux fundraisers.
Pour limiter les passages au bureau et les contacts interpersonnels, chaque RE passe une fois par semaine remettre les NDF des membres de son équipe.
Chaque NDF doit être complétée au préalable et mise sous enveloppe scellée, avec mention des noms et prénoms du recruteur concerné.
ATTENTION : il n'est actuellement pas autorisé de compléter ses NDF au bureau !
- Pour la remise des arrêts maladie
Aucune remise en main propre n'est acceptée. Il faut privilégier la transmission par voie postale ou exceptionnellement par mail, uniquement en cas de suspicion de COVID-19.

5. DÉPLACEMENTS ENTRE DOMICILE ET LIEU DE TRAVAIL

Dans le but de désengorger les transports en commun et limiter les contacts interpersonnels, nous encourageons l'ensemble des salariés à privilégier les transports alternatifs (vélos, trottinettes, scooters,...). De plus, la ville de Bruxelles offre un abonnement de 6 mois gratuits et sans engagement pour la location de ses « VILLO! ». Cette offre est valable entre le **18/05/2020** et le **30/06/2020**

Nous encourageons vivement l'ensemble de nos salariés (terrain et bureau) à y souscrire, notamment via ce lien : <https://www.villo.be/fr/offers/groups/list#623570>

6. MATÉRIEL DE TRAVAIL

Pour récupérer l'ensemble de votre matériel de travail (iPad, vêtements, Kit COVID-19), un ordre de passage sera communiqué par mail.

Du gel désinfectant est mis à disposition et il est demandé à chaque salarié de se présenter muni d'un masque de protection.

7. COMPOSITION DES ÉQUIPES

Pour limiter les contacts interpersonnels, les compositions d'équipes resteront inchangées jusqu'à nouvel ordre.

8. ENTRETIENS DE RECRUTEMENT, FORMATIONS ET RÉUNIONS

Les Responsables de Programmes Terrain doivent limiter au maximum les entretiens individuels en locaux professionnels et privilégier les espaces aérés supérieurs à 10 m² en favorisant toutes formes d'entretien en visioconférence.

Les formations de maximum deux personnes en espace couvert et aéré de plus de 12 m² sont possibles en respectant l'usage du port des protections de visage et les gestes barrières. Les formations de plus de deux personnes en espace fermé sont proscrites.

Toutes les formations ou réunions de plus de deux personnes doivent se faire à distance en visioconférence.

Toutes les formations intègrent une partie complète relative au respect du guide des procédures de sécurité (MAJ si nécessaire, en fonction des directives données par le Conseil national de Sécurité).

9. PRÉVENTION DES CONTAMINATIONS

Tous les encadrants terrain sont formés à identifier les symptômes du COVID-19. Toute fièvre révélée, toux ou difficulté respiratoire de l'un des fundraisers d'une équipe engage l'encadrant terrain qui en a la charge de prévenir la responsable du SIPP, **Tawny Herbignat**, et d'émettre une demande de visite médicale assortie d'un isolement temporaire jusqu'à délivrance d'une autorisation médicale de travail.

La prise de température systématique des salariés n'est pas imposée.

En revanche, nous recommandons une communication incitative à l'auto-contrôle quotidien de la température corporelle par tous les salariés.

10. RASSEMBLEMENT DES FUNDRAISERS EN DEHORS DES HEURES DE TRAVAIL

En dehors des horaires prévus par ONG Conseil Belgique, les fundraisers ne sont pas dans l'obligation légale de suivre les directives données. Cependant, dans un souci de sécurité et de protection des travailleurs, nous demandons aux fundraisers d'éviter tout rassemblement inter-équipes après ou avant les heures de travail. L'objectif étant de limiter les contacts interpersonnels et éviter tout risque inutile de contamination.

Nous comptons sur le bon sens et la responsabilité de chacun pour respecter des mesures préventives « en bon père de famille », afin d'appuyer les efforts fournis par l'ensemble des citoyens depuis plus de deux mois pour endiguer la pandémie. De même, les fundraisers peuvent suivre les recommandations du CNS pour connaître le nombre de personnes autorisées à voir et à rencontrer.

11. BAROMÈTRE DU DÉCONFINEMENT DES ACTIVITÉS DE LEVÉE DE FONDS FACE-À-FACE

Celui-ci comporte trois indicateurs :

1. La mise en place des procédures de sécurité, leur contrôle et leur évaluation en lien avec les institutions représentatives du personnel interne et externe.
2. L'acceptation des campagnes de levée de fonds face-à-face par le public.
3. Chaque nouveau donateur est susceptible d'être recontacté dans le respect de la réglementation RGPD aux besoins d'une veille qualitative sur le respect des standards de sécurité tels que décrits dans le présent guide de procédures.

Chacun est informé de la possibilité qu'il lui est laissée de communiquer ses critiques, constats ou conseils éventuels à ces adresses :

- **SIPP@ongconseil.be** à l'attention de Tawny Herbignat, Responsable du Service Interne de Prévention et de Protection du Travail
- **aganemtore@ongconseil.be** à l'attention d'Anna Ganemtoré, Responsable des Ressources Humaines.

>> Ces différents éléments nous permettent d'évaluer la situation et d'adapter nos mesures de sécurité. Elle seront quotidiennement évaluées et réadaptées si nécessaire.

CORONAVIRUS (COV-19)

COMMENT VOUS PROTÉGER ET PROTÉGER VOS ÉQUIPES
EN RUE, EN SITES PRIVÉS OU EN PORTE-À-PORTE

POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES QUELQUES GESTES SIMPLES À ADOPTER :



PORTER UNE VISIÈRE DE PROTECTION OU UN MASQUE
DE PROTECTION 3 μM



SE LAVER FRÉQUEMMENT LES MAINS AVEC DU SAVON OU
LE GEL HYDRO ALCOOLIQUE MIS À VOTRE DISPOSITION.



UTILISER UN GEL HYDRO ALCOOLIQUE POUR
DÉSINFECTER VOS TABLETTES.



EVITER TOUT CONTACT PHYSIQUE AVEC LES PASSANTS.



ENTRE MEMBRES DE L'ÉQUIPE, PRIVILÉGIER
TOUTE FORME DE SALUTATIONS N'IMPLIQUANT
NI LE VISAGE NI LES MAINS.



EN CAS DE SYMPTÔMES (SENSATION DE FIÈVRE,
DIFFICULTÉS RESPIRATOIRES OU ESSOUFFLEMENT),
IL VOUS EST RECOMMANDÉ D'EN AVERTIR VOTRE
RESPONSABLE.

Je soussigné·e ,
déclare sur l'honneur avoir pris connaissance de cette charte des bonnes pratiques et des mesures de sécurité liées à la protection contre le COVID-19, et m'engage à les respecter et à les appliquer de bonne foi.

SIGNATURE (précédée de la mention " Lu et approuvé")

Je soussigné·e ,
déclare sur l'honneur avoir pris connaissance de cette charte des bonnes pratiques et des mesures de sécurité liées à la protection contre le COVID-19, et m'engage à les respecter et à les appliquer de bonne foi.

SIGNATURE (précédée de la mention " Lu et approuvé")